

Association Sportive et Culturelle de Saint André de Seignanx Formulaire d'adhésion 2023-2024

M M^{me} M^{lle}
 Nom Prénom.....
 Né(e) le
 Adresse
 CP Ville
 Mail
 Téléphone

Activités retenues

- | | | |
|-------------------------------|------|-------------------------------------|
| Adhésion à l'ASC et assurance | 23 € | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Futsal | 5 € | <input type="checkbox"/> |
| Gymnastique | 60 € | <input type="checkbox"/> |
| Marche | 10 € | <input type="checkbox"/> |
| Pétanque | 5 € | <input type="checkbox"/> |
| Tai Chi Chuan | 60 € | <input type="checkbox"/> |
| Informatique | 20 € | <input type="checkbox"/> |
| Oenologie | 20 € | <input type="checkbox"/> |
| Photo numérique | 20 € | <input type="checkbox"/> |

Un certificat
médical d'aptitude
de moins d'un mois
est obligatoire

Versements échelonnés possibles. Les chèques, à l'ordre de l'ASC, sont remis au moment de l'adhésion.

1 - Septembre € 2 - Janvier € 3 - Mars €

Date et signature

AUTORISATION DE PUBLICATION DE VOTRE IMAGE

Dans le cadre des activités à l'ASC, nous sommes amenés à réaliser des photos sur lesquelles vous pouvez apparaître. Ces images sont susceptibles d'être utilisées dans un support de publication utilisé par l'ASC.

- J'autorise la publication de mon image sur ces supports.
 Je n'autorise pas la publication de mon image sur ces supports.



En cas de symptômes de la maladie du Covid-19 comme fièvre, toux sèche, écoulement nasal, mal de tête, courbatures, fatigue, je m'engage à ne pas me rendre au cours.

Je m'engage également à prendre part au nettoyage de désinfection de fin de séance pour le matériel utilisé.



L'adhérent(e) atteste qu'il ou elle a consulté les statuts et règlement intérieur de l'A.S.C. disponibles sur le Blog (www.ascdesas.com) ou en formulaire papier en cas d'absence d'abonnement internet.

L'adhérent(e) s'engage au profond respect du contenu de ces documents, de l'état d'esprit associatif, ainsi qu'au respect des personnes. Tout manquement à cet engagement exposera l'adhérent(e) à l'exclusion de l'A.S.C. sur décision du Conseil d'Administration par la voie de son Président.